

## CONCOURS DE SCULPTURES SUR NEIGE 2019

### MODALITÉS ET RÈGLEMENTS

- Le nombre de participants par équipe est illimité ;
- Un maximum de 10 équipes peut s'inscrire ;
- Les équipes peuvent provenir de partout dans la MRC de Portneuf et au-delà, (*les entreprises de la Ville de Portneuf qui s'inscrivent pendant la période d'inscription sont priorisées*) ;
- Les équipes doivent s'inscrire entre le 3 décembre 2018 et le 4 février 2019;
- L'inscription est confirmée lorsque le formulaire d'inscription et le paiement sont remis à l'organisation;
- Une inscription peut être considérée comme une « commandite » et donc, le commanditaire peut avoir droit aux éléments indiqués dans le tableau des *paliers de partenariats* de la Fête de l'hiver 2019;
- Le coût d'inscription est de minimalement 50,00\$/équipe ou plus, s'il s'agit d'une commandite plus grande;
- Si l'inscription est payée par chèque, il doit être à l'ordre de Ville de Portneuf, Pour *La Fête de l'hiver*;
- L'équipe doit apporter son propre matériel de sculpture sur neige (pelles, couteaux à neige, chaudières, etc.) ;
- L'organisation fourni des barils d'eau aux participants ;
- Les dimensions du carré de sculpture sont 4 pi haut X 8 pi long X 4 pi large ;
- Les équipes sont invités à s'inspirer de la thématique : *10 ans, ça se fête en grand!* ;
- Les œuvres seront évaluées en fonction des critères suivants : lien avec la thématique, originalité et beauté de l'œuvre.
- Une seule équipe sera gagnante du **Concours de sculptures sur neige 2019** ;
- Le prix remis à l'équipe gagnante représente 50% des montants d'inscription du concours jusqu'à concurrence de 200,00\$. L'équipe gagnante peut décider d'offrir son prix à un organisme de la Ville de Portneuf, une cause significative ou le remettre à l'organisation.